

L'association Le Relais Ozanam, membre du Groupement des Possibles, recherche un(e) ANIMATEUR SOCIO-EDUCATIF (H/F) pour son Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS) d'Echirolles

TYPE DE CONTRAT	OU	DATE DE DEBUT	REFERENCE
CDD jusqu'à fin août 75 %	Echirolles	Dès que possible	ANIM1

Vous souhaitez travailler dans un environnement stimulant et chargé de valeurs, sur quantité de projets variés, autour de la thématique de la lutte contre la précarité ? Vous êtes le(la) bienvenu(e) ! Notre association œuvre dans les domaines de l'hébergement, l'accompagnement, l'emploi, la formation, la culture, l'enfance, la parentalité, la santé, les jeunes et l'innovation. Le groupement compte 3 associations membres : l'Oiseau Bleu, le Relais Ozanam et Cultures du Cœur. Pour plus d'information : www.groupementdespossibles.org

LE SERVICE

Ce poste est destiné au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'Echirolles qui héberge des familles cumulant des difficultés d'ordre social, familial, personnel, ... en leur proposant un accompagnement socio-éducatif individualisé. L'objectif de cet accompagnement est de permettre à ces familles d'acquérir / développer une plus grande autonomie sociale, un mieux-être, une stabilité personnelle. L'équipe du CHRS, qui assure une continuité de service 24h/24, est composée de travailleurs sociaux diplômés, de veilleurs, d'une psychologue, d'une répétitrice scolaire, d'un personnel de maintenance et d'une cheffe de service.

L'animateur socio-éducatif (H/F) complète cette équipe.

MISSIONS

1. Assurer le 1^{er} accueil physique et téléphonique de 17h à 20h du lundi au vendredi et 2 week-end dans le mois (de 8h à 18h) :

- Réceptionner les appels téléphoniques qui peuvent provenir de tous les services de l'association « Le Relais Ozanam » et rediriger vers les chefs de service d'astreinte si nécessaire,
- Informer et orienter les personnes qui se présentent à l'accueil,
- Etre capable de connaître le fonctionnement d'un SSI.

2. Assurer des tâches de 1^{er} niveau administratif pour les personnes accompagnées :

- Photocopier des documents pour les personnes accompagnées,
- Les aider à comprendre les documents qu'elles ont reçus,
- Les aider à faire des recherches, imprimer des documents sur l'ordinateur à leur disposition,
- Pouvoir rappeler des personnes accompagnées en cas de besoin.

3. Être soutien aux actions d'animation :

- Susciter des projets pour entretenir la convivialité de la structure,
- Promouvoir des activités culturelles et de loisirs aussi bien en interne qu'à l'extérieur du CHRS,
- Renforcer la citoyenneté (sensibilisation aux droits et devoirs sociaux),
- Impulser avec l'équipe éducative l'organisation de la vie en groupe (repas collectifs...), des temps conviviaux.

4. Participer à la vie du service et de l'association :

- Transmettre les informations entre l'équipe de jour et l'équipe de nuit (veilleur),
- Transmettre des messages à l'équipe éducative qui est chargée de l'accompagnement,
- Participer aux temps de travail de l'équipe sur les outils de la loi 2002-2 (notamment livret d'accueil et règlement de fonctionnement),
- Participer aux temps institutionnels de l'association.

HORAIRES DE TRAVAIL

- Lundi 17h-20h (3h)
 - Mardi 14h-20h (6h)
 - Mercredi 17h-20h (3h)
 - Jeudi 17h-20h (3h)
 - Vendredi 17h-20h (3h)
- + 2 fois par mois :
- Samedi 8h-18 (10h)
 - Dimanche 8h-18h (10h)
- (le lundi ou le vendredi précédent et/ou suivant ne sera pas travaillé)

COMPETENCES ET QUALITES RECHERCHEES

- La connaissance du secteur social serait un plus
- Capacité relationnelle et d'écoute
- Capacité à travailler en lien avec la hiérarchie et en équipe
- Capacité à travailler seul sur un poste
- Organisation
- Discrétion
- Valeurs humaines et sociales
- Connaissance des activités culturelles existantes sur le territoire

COMMENT POSTULER

Envoyer CV et lettre de motivation par mail à recrutement@groupeementdespossibles.org en rappelant la référence de l'annonce.

AVANTAGES ET REMUNERATION

- Rémunération selon Convention Collective : CCN 51, reprise de l'ancienneté, revalorisation Laforcade,
- 3 jours de congés supplémentaires par trimestre (hors été),
- Prise en charge transports en commun à hauteur de 50 % + forfait mobilité durable,
- Prime de fin de contrat/d'année de 3% du brut annuel,
- Prime de précarité de 10 % versée au terme du contrat,
- Prise en charge de la mutuelle à 74% (CSE + part employeur),
- Congés enfant(s) malade(s),
- Maintien de salaire en cas d'arrêt maladie,
- Aides liées au 1 % logement,
- Comité Social et Economique.